

Nombre de membres**en exercice:** 6**Séance du lundi 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Louis RICARD.

Présents : 6**Votants:** 6**Sont présents:** Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Cathy RIGOBERT**Objet: Travaux Église et demande de subvention FAR 2024 - DE 2024 001**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de précédentes réunions il avait été prévu pour des questions d'isolation la fermeture par un plancher bois entre la tribune de l'église et le clocher, ainsi que la rénovation de la porte d'entrée de l'église qui est très abîmée.

Objet: Travaux Estensagnet et demande de subvention FAR 2024 - DE 2024 002

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rapport de l'APAVE et notamment le problème de sécurité du parking d'Estensagnet. Il est nécessaire d'effectuer des travaux pour résoudre ce problème.

- Questions diverses :**- Schéma Directeur d'eau potable :**

15 communes de la Communauté de Communes Aure-Louron ont créé un groupement de commande pour réaliser ce schéma. Le coût total de cette étude est de 207 663.50 € HT et elle est subventionnée à 70% par l'Agence de l'eau et de Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.
Le reste à charge pour Estensan est de 1 681.24 € HT.

- SIAHVA :

Les travaux pour l'assainissement collectif d'Estensagnet devraient être réalisés durant le dernier trimestre 2024 ou au cours du 1er trimestre 2025.
L'appel d'offre va être publié.

- CCAL :

Pour éviter d'augmenter les taux de la TEOM, la mise en place d'une redevance spéciale auprès des professionnels va être instaurée en 2024. Le principe a été retenu lors de la dernière réunion des maires du 29 janvier 2024.

- SIVOM :

Les communes de Tramezaygues, Guchen et Bazus-Aure ont rejoint le SIVOM pour les frais de fonctionnement de la base de loisirs d'Agos. Ceci permettra de rester à un coût constant pour Estensan pour les charges 2024. Quatre délégués du SIVOM vont rencontrer le conseil municipal de St Lary Soulan pour étudier la possibilité que cette commune participe aux frais de fonctionnement et d'investissement de la base.

La séance est levée à 16h30.

Le 31/1/2024